

DISTRICT DE FOOTBALL DU MORBIHAN

CLUBS DES CHAMPIONNATS NATIONAUX, REGIONAUX et de DISTRICT
Pouvant utiliser des mutés supplémentaires en 2025/2026

Juin 2025

<u>Clubs</u>	<u>Division</u>	<u>Sureffectif</u>	<u>Féminines</u>	<u>TOTAL</u>	<u>Equipe(s) bénéficiaire(s)</u> <i>A préciser par le club avant le 15 août 2025</i>
AURAY	R2	1		1	
BAUD	R2	1		1	
BIGNAN	R2	1		1	
BREHAN	R3		1	1	
ELVEN	R2	1		1	
GUENIN	R3	2	2	4	
LA GACILLY	R3		1	1	
LOCMINE St Co	N2	1	1	2	
MARZAN	R3		1	1	
MOREAC	R3	2		2	
MUZILLAC	R2	1		1	
PLOERMEL	R1	2	2	4	
PLOUGOUMELLEN	R3	1		1	
PONTIVY Stade	R1	2		2	
VANNES OC	N3	1	1	2	

Les clubs bénéficiant d'un ou deux muté(s) supplémentaire(s) doivent indiquer dans quelle équipe ils souhaitent l'utiliser

Sauf avis contraire (avant le 15 août) le muté supplémentaire sera affecté automatiquement à l'équipe A et s'il y a 2 mutés l'un sera affecté à l'équipe A et l'autre à l'équipe B
Un club ayant droit à plusieurs mutés supplémentaires pour divers motifs ne peut en utiliser qu'un seul par équipe